



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2018-09-002

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2018-09-04-004 - Arrêté du 4 septembre 2018 portant modification de la commission départementale de surendettement de Loir-et-Cher (2 pages)	Page 3
41-2018-09-07-002 - Arrêté renouvelant la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher (4 pages)	Page 6

PREFECTURE PAIE

41-2018-09-04-004

Arrêté du 4 septembre 2018 portant modification de la
commission départementale de surendettement de
Loir-et-Cher



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté du – 4 SEP. 2018

**portant modification de la commission départementale
de surendettement des particuliers de Loir-et-Cher**

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L 712-4 et R 712-1 à R 712-12 relatifs à la mise en place, à l'organisation et au fonctionnement de la commission de surendettement des particuliers ;

Vu la lettre du 28 août 2018 du directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher désignant Mme Martine PERON, inspectrice des finances publiques, en qualité de déléguée pour siéger à la commission de surendettement des particuliers de Loir-et-Cher à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission chargée d'examiner, en Loir-et-Cher, les situations de surendettement des particuliers et des familles de l'ensemble du département est composée ainsi qu'il suit :

Président : le préfet de Loir-et-Cher représenté par son délégué, Mme Christine GUERIN, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher (DDCSPP) ou, en cas d'empêchement, par M. Philippe CHOQUEUX, chef du service solidarité, hébergement, logement à la DDCSPP de Loir-et-Cher.

Vice-président : le directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher ou sa déléguée, Mme Martine PERON, inspectrice des finances publiques de Loir-et-Cher.

Membres :

- **au titre de la Banque de France** : le directeur de la Banque de France (succursale de Blois) ou son représentant
- **au titre des représentants de l'association française des établissements de crédit et des établissements d'investissement (AFECEI)**:
 - Mme Karine LETOURNEUR, responsable du recouvrement des particuliers - Crédit agricole Val de France, titulaire,
 - Mme Valérie DECALUWE, conseillère en surendettement, Oney Bank, suppléante.
- **au titre des représentants des associations familiales ou de consommateurs** :
 - M. Michel CHASSIER, Union fédérale des Consommateurs (UFC Que Choisir 41).

.../...

• **au titre de leur expérience sociale :**

- Mme Elisabeth MIRAUX, conseillère en économie sociale et familiale au conseil départemental de Loir-et-Cher, titulaire,
- par Mme Hélène HERMELIN, conseillère en économie sociale et familiale au conseil départemental de Loir-et-Cher, suppléante.

• **au titre de leur expérience juridique :**

- Mme Maryline THUAULT, directrice de l'agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher (ADIL-Espace Info Energie), titulaire.

Article 2 : En cas d'absence du préfet et du directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher, la présidence est assurée par le délégué du préfet ou, à défaut, par la déléguée du directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher.

Article 3 : La commission a son siège à la Banque de France, (succursale de Blois) qui en assure le secrétariat.

Article 4 : La commission ne peut valablement se réunir que si au moins quatre des sept membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°41-2018-03-14-001 du 14 mars 2018 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le - 4 SEP. 2018



Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Romain DELMON

PREFECTURE PAIE

41-2018-09-07-002

Arrêté renouvelant la composition du Conseil
départemental de l'éducation nationale (CDEN) de
Loir-et-Cher



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

ARRETE du **7 SEP. 2018**

**renouvelant la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)
de Loir-et-Cher**

Le Préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 235-1 et R 235-1 à R 235-11-1,
Vu les propositions de modifications concernant des membres du conseil départemental de l'éducation nationale de Loir-et-Cher,
Considérant que la composition du conseil départemental de l'éducation nationale de Loir-et-Cher doit être renouvelée à compter du 12 septembre 2018,
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : La composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher est fixée ainsi qu'il suit :

1) **PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS**

- Le préfet, président,
- Le président du conseil départemental, président

- L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale, vice-présidente
- La vice-présidente du conseil départemental, chargée des collèges, vice-présidente...

2) REPRESENTANTS DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES

TITULAIRES

Région

Madame Tania ANDRE
Conseillère régionale

Département

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT
Conseillère départementale

Monsieur Benjamin VETELE
Conseiller départemental

Madame Maryse PERSILLARD
Conseillère départementale

Madame Dominique CHAUMEIL
Conseillère départementale

Madame Isabelle HERMSDORFF
Conseillère départementale

Communes

Monsieur Patrick MARION
Maire de Neuvy

Monsieur Pierre JULIEN
Maire de Châtillon-sur-Cher

Monsieur Eric MARTELLIERE
Maire de Fougères-sur-Bièvre

Madame Catherine BLOQUET-MASSIN
Maire de Briou

SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Conseiller régional

Monsieur Claude DENIS
Conseiller départemental

Madame Lionella GALLARD
Conseillère départementale

Madame Catherine LHERITIER
Vice-Présidente du Conseil départemental

Madame Florence DOUCET
Conseillère départementale

Monsieur Philippe SARTORI
Conseiller départemental

Monsieur Laurent ALLANIC
Maire de Saint-Claude-de-Diray

Madame Nicole JEANTHEAU
Maire d'Areines

Monsieur Jean-Michel DEZELU
Maire de Souesmes

Monsieur Yves GEORGE
Maire de Ménars

3) REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

F.S.U. 41

Monsieur Emmanuel MERCIER
Madame Aurélia STEDRANSKY
Monsieur Gil BOISSE
Monsieur Stéphane LEROY
Madame Aline CHEVALIER
Monsieur Frédéric BESNARD
Monsieur Julien ROUSSELOT
Monsieur Stéphane RICORDEAU

Madame Odile MOTHET
Monsieur Eric RIOU
Madame Sappho PIEPER-MEA
Madame Virginie GROSPART
Madame Carole GAGNIER
Monsieur David LANGLET
Madame Véronique LAFARCINADE
Madame Anne-Hélène GALLIER

U.N.S.A.-EDUCATION 41

Madame Laetitia PLASSAIS
Madame Christine VENUAT

Madame Pascale MARCHAND-GRESY
Monsieur Julien TARDIEU

4) **REPRESENTANTS DES USAGERS**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Parents d'élèves

F.C.P.E.

Madame Catherine LACASSAGNE
Madame Christine LAFFITTE
Madame Anaïs MICOULEAU
Madame Fabienne DERRE
Madame Julie BERTHIN
Monsieur Dominique CHANTARAUD
Monsieur Laurent PAUCHET

Monsieur Didier NEVOUX
Madame Céline BIGOT
Monsieur Nicolas BRELLE
Madame Vanessa BOURDIER
Monsieur Nicolas TELLUS
Monsieur Jacques DEL-MONTE
Madame Jessica CACHEUX

Associations complémentaires

Monsieur Bernard JOUSSELIN
Vice-Président de la Ligue de l'Enseignement

Monsieur Bernard CORRIGER
Secrétaire général des Pupilles de l'Enseignement Public

Personnalités qualifiées

Madame Nicole CHEVALLIER-DROUET
Directrice d'école en retraite

Monsieur Alain QUILLOUT
*Membre du CA de l'observatoire de l'économie
et des territoires de Loir-et-Cher*

Madame Marie ANGINOT
*Présidente de la commission
Ecole-entreprise du MEDEF 41*

Monsieur Daniel BESNARD
*Président du conseil départemental de la
protection de la nature et de l'environnement*

5) **REPRESENTANTS DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DESIGNES A TITRE CONSULTATIF**

Madame Hélène CARON
Présidente des D.D.E.N.

Madame Françoise GEORGE
Vice-Présidente de la délégation de Vendôme

ARTICLE 2 : Les membres du CDEN désignés par le présent arrêté sont nommés pour une durée de 3 ans à compter du 12 septembre 2018

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 12 septembre 2018, en abrogeant l'arrêté n° 41-2018-05-18-001 du 18 mai 2018.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil départemental de Loir-et-Cher et l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du département.

Fait à BLOIS, le **7 SEP. 2018**



Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Romain DELMON

